

ENVIRONNEMENT

L'incinération des déchets verts STRICTEMENT interdite !

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts s'applique **sans aucune dérogation possible de la part de la municipalité.**



Déchetteries (Migelane et Arnahurt)

Horaires d'été (du 02 mai au 31 octobre)

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 14h à 18h, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h30.

Déchets verts : ramassage le **1^{er} septembre 2020.**

Rappel : Les branchages devront être présentés en fagots attachés d'1,5m de large au maximum. Les sacs devront être ouverts. Quantité maximale à ne pas dépasser par foyer : 1 mètre cube.



Déchets encombrants : ramassage le **08 octobre 2020.**

Inscription obligatoire au **0 805 020 002**, au plus tard à 16h la veille du ramassage ou par mail :

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

Bruits de voisinage

Horaires autorisés par arrêté préfectoral pour les travaux de bricolage et de jardinage :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
- Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



Les propriétaires de chiens sont responsables des nuisances occasionnées par ceux-ci. Ils doivent notamment veiller à ce que les aboiements ne soient pas préjudiciables à la quiétude de leurs voisins.

ACCA



L'Association Communale de Chasse Ayguemortaise organise son assemblée générale le samedi 1^{er} août 2020 à 10h à côté de la salle des associations.

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : mairie-ayguemortel Graves@orange.fr - Site : www.ayguemortel Graves.fr



AYGUEMORTE
LES GRAVES

Flash Info

n°232

Août

2020

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de MONTESQUIEU

Après l'installation du conseil municipal le 27 mai, le nouveau conseil communautaire a été installé le 13 juillet avec à sa présidence Bernard FATH, conseiller départemental et adjoint au maire de Léognan.

Huit Vice-Présidents ont été élus lors de cette séance.

- Nathalie Burtin-Dauzan, maire de Saint Selve, en charge de la commission jeunesse et citoyenneté.
- Christian Tamarelle, maire de Saint Médard d'Eyrans, en charge de la commission Infrastructures et voiries.
- Corinne Martinez, conseillère départementale, conseillère municipale à La Brède, en charge de la commission transition écologique et solidaire.
- Laurent Barban, maire de Léognan, en charge de la commission patrimoine bâti et réseaux.
- Michel Dufranc, en charge de la commission développement économique.
- Benoist Aulanier, conseiller municipal à Léognan, en charge de la commission aménagement du territoire et urbanisme.
- Bruno Clément, maire de Saucats, en charge de la commission solidarités et petite enfance.
- Jean-André Lemire, adjoint au maire d'Isle Saint-Georges, en charge de la commission gestion des déchets et régimes hydrauliques.

Le conseil communautaire s'est de nouveau réuni le 28 juillet pour délibérer sur la désignation des représentants élus des communes qui siègeront au sein des commissions thématiques, des commissions obligatoires et des organismes extérieurs.

Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé pas nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : mairie-ayguemortel Graves@orange.fr - Site : www.ayguemortel Graves.fr

La MSAP (Maison de Services Au Public) se déploie dans notre commune !

Mise en place par la Communauté de communes de Montesquieu, la MSAP est chargée d'accueillir, de conseiller, d'accompagner les usagers dans leurs relations avec les administrations, les organismes publics ou privés et les services du territoire. Quels sont ses domaines d'intervention ?

- La famille.
- La solidarité.
- L'emploi et la formation.
- La santé.
- La citoyenneté.
- Le logement.
- Les transports.
- La retraite.
- Infos Droits.
- Accompagnement dans les démarches en ligne.

Grâce à un dispositif relais fonctionnant à distance, vous pourrez vous entretenir en visio-conférence avec une animatrice de la MSAP, **DIRECTEMENT DEPUIS LA MAIRIE via un poste informatique spécialement aménagé dans l'accueil** du secrétariat.

Ce nouveau service vous sera proposé à compter du 2 septembre uniquement sur rendez-vous tous les mercredis matin entre 9h00 et 10h30.

La prise de rendez-vous se fera exclusivement par téléphone auprès d'une téléopératrice de la MSAP rattachée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 05 57 96 96 70.

AVIS

Dans le cadre de son plan de déconfinement, le secrétariat de mairie accueille de nouveau du public, uniquement sur rendez-vous, les mardis et jeudis, de 14h00 à 18h00, dans le respect des gestes barrière et avec port du masque obligatoire.

Un accueil téléphonique est assuré, notamment pour la prise de rendez-vous, de 14h00 à 17h00, les lundis, mercredis et vendredis.

Vous pouvez aussi nous envoyer vos demandes pas mail à l'adresse suivante : accueil.avguemorte@orange.fr.

Merci de votre compréhension.

ÉCOLE

La rentrée scolaire des écoles primaire et maternelle aura lieu le **mardi 1^{er} septembre 2020** au matin.

POINT RENCONTRE JEUNES

Le Point Rencontre Jeunes sera fermé pendant tout le mois d'août 2020.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 8 juin. L'inscription en ligne est fortement recommandée :

<https://scolaire33.transports.nouvelle-aquitaine.fr/>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service « transports scolaires » de la Communauté de communes de Montesquieu par téléphone : 05.57.96.79.62, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



PLAN CANICULE

Comme tous les ans, la municipalité active le « plan canicule ». Les personnes âgées et/ou handicapées peuvent s'inscrire sur le registre nominatif des personnes vulnérables par un simple appel téléphonique au secrétariat de mairie 05 56 67 10 15. Cette inscription est facultative, volontaire, individuelle.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ou sur www.solidarites-sante.gouv.fr

Voici quelques conseils :

- mouiller son corps et se ventiler.
- maintenir sa maison, son appartement au frais : aérer tôt le matin et fermer les volets la journée.
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- ne pas boire d'alcool et manger en quantité suffisante.
- éviter les efforts physiques.
- boire régulièrement de l'eau.

LISTES ÉLECTORALES

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent venir se faire inscrire en mairie. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Conditions à remplir pour l'inscription sur la liste électorale :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité française.
- Être domicilié sur la commune.

Conditions à remplir pour l'inscription sur les listes complémentaires :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité de l'un des États de l'Union Européenne.
- Jouir de ses droits civiques en France et dans l'État d'origine.
- Être domicilié sur la commune.

Inscription en ligne possible depuis le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

